

## Conseil Municipal d'Andouillé Neuville Séance du Lundi 21 Février 2022

**Présents** : Aurore Gely-Pernot, Denis Tunier, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Julien Lemarié, Laurent Juin, Pierre Lehérissé, Christophe Juin, Cécile Perrot, Irène Cloteau, Frédéric Menant, Mathieu Vergnaux.

**Absents Excusés** : Jean-Claude Pannetier pouvoir à Catherine Gautier, Mathias Canto.

**Absents** : Emmanuel Eloré

**Secrétaire de Séance** : Catherine Gautier

### 1) VIAMI Val d'Ille Aubigné Accueil Migrants : Présentation de l'Association

Les membres de l'Association VIAMI présente au conseil municipal l'action de l'association dont l'objectif est d'accueillir des personnes en situation d'exil sur le territoire de la Communauté de Communes.

Après avoir entendu l'exposé de ladite Association, les Elus décident de rechercher sur le territoire communal d'éventuels logements permettant d'héberger des migrants.

### 2) Préparation Budget Primitif 2022

#### \* Subventions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer au titre de l'exercice 2022, les subventions suivantes :

Subventions 2022	Montants	Réserves liées à la réalisation d'un évènement
<b>Associations Communales</b> Asso Parents d'Elèves Andouillé Inutile comme la Pluie Association Chasse ACCA Union Anciens Combattants La Passerelle d'Andouillé Neuville Moto Club Tout Terrain du Rocher La Roue Andoléenne Scène Ta Graine Comité des Fêtes Andol Cyclo Club	150 euros 150 euros 50 euros 100 euros 400 euros 400 euros 400 euros 150 euros 400 euros 100 euros	Fête de la Musique Motocross Course Cycliste Représentation Théâtrale Vide grenier + Chasse aux œufs + Fête de l'été Course Cycliste
<b>Autres Associations</b> Office Communautaire des Sports Ille et Développement ACSE 175 ADMR Comice Agricole - Elu référent : Irène Cloteau	900 euros 350 euros 0.20 euros/hab 0.80 euros/hab 0.47 euros/hab	
<b>CCAS</b> Subvention nécessaire à l'équilibre du budget	2 724.85 euros	

Il est rappelé que les subventions seront versées après transmission des pièces justificatives, à savoir : la demande de subvention (formulaire cerfa) et le bilan comptable.

### \* Dépenses scolaires : Participation Commune d'Aubigné

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

Considérant que le coût 2021 par élève est de :

- en maternelle 1 537.05 euros

- en élémentaire 462.66 euros,

**De demander** à la commune d'Aubigné de participer aux dépenses de fonctionnement pour les enfants domiciliés à Aubigné et scolarisés à l'école publique d'Andouillé Neuville.

**De fixer** la participation à hauteur de 100% du coût par élève, soit **3 850.35 euros** :

Maternelle 100 %\* 1 537.05 euros \* 1 élève 1 537.05 euros

Elémentaire 100 %\* 462.66 euros \* 5 élèves 2 313.30 euros.

### \* Entretien Forêt Communale : Devis ONF

Madame le Maire porte à la connaissance des Elus le programme d'actions proposé par l'ONF (Office National des Forêts) pour l'entretien de la forêt communale au titre de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **de valider** la proposition de l'ONF dont le montant s'élève à 1 703.16 euros TTC.

### \* Investissements

Il est décidé d'inscrire au budget primitif 2022 les investissements suivants :

#### Opération Eglise (séance du 29.11.2021)

Travaux clocher Eglise Tranche ferme 204 644.57 euros HT

#### Opération Voirie (séance du 24.01.2022)

Aménagements de Signalisation de Passages pour Piétons 1 761.75 euros HT

#### Opération Ecole

Mobilier scolaire et Mobilier d'activités 1 000.00 euros TTC

Matériel Informatique 1 200.00 euros HT

### 3) Eclairage Public : Conditions d'Eclairage Nocturne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de modifier les conditions d'éclairage nocturne sur le territoire communal,

**DECIDE** que l'éclairage public sera interrompu, à compter du 21 Mars 2022, de 20h30 à 06h30, du lundi au dimanche

**DECIDE** que l'éclairage public sera totalement éteint du 15 Mai au 01 Septembre.

### 4) Questions Diverses

\* Prochain Conseil Municipal Lundi 28 Mars 2022 à 20h30.

Séance levée à 22h45.